
Renseignements généraux

ABONNEMENT À " L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE "

Plusieurs de nos souscripteurs ont été fidèles à payer leur abonnement pour l'année courante se terminant le 30 juin prochain. Ceux qui ne se sont pas acquittés de ce devoir sont priés de faire parvenir \$1.25 au directeur de la revue, durant le mois prochain.

L'abonnement à *L'Enseignement Primaire* est payable d'avance ; nos abonnés voudront bien en prendre note et nous envoyer le montant de la souscription pour l'année 1902-1903 d'ici au premier août prochain. Qu'on veuille bien se rappeler que le montant d'une année d'abonnement est \$1.25 et non \$1.00. Nous n'acceptons pas de timbres-postes.

Recommandez vos lettres au bureau de poste.

ABONNEMENTS GRATUITS

Nous envoyons gratuitement *L'Enseignement Primaire* à plus de 500 personnes, à titre de gracieuseté. Nous tenons à dire que nous ne recevons absolument rien pour ces numéros et que nous ne sommes nullement obligé de les adresser gratuitement. Seules, les écoles sous contrôle ont droit à la revue.

L'an prochain, la liste des abonnements gratuits se réduira à celle qui suit : les écoles sous contrôle, les membres du Comité Catholique de l'Instruction publique, les inspecteurs d'écoles, les députés de l'Assemblée législative, les journaux de la ville et de la campagne, les Principaux et les écoles annexes des Ecoles normales Laval et Jacques-Cartier.

Ceux qui, jusqu'ici, ont reçu la revue gratuitement et qui ne sont pas compris dans la liste ci-dessus, devront payer \$1.25 s'ils désirent la recevoir.

LE BUREAU CENTRAL

Tous les renseignements concernant les examens et les réclamations au sujet du programme d'études, etc., doivent être adressés à M. J.-N. Miller, Secrétaire du Bureau Central, au Parlement, Québec.

Nous attirons l'attention des aspirantes sur la lettre du secrétaire du Bureau Central, que nous publions dans la présente livraison.

ADRESSES POSTALES

Le directeur des postes, à Québec, a attiré notre attention sur le fait qu'un nombre considérable de lettres vont s'échouer, chaque année, au Bureau des *lettres mortes*, parce que le nom du comté n'est pas mentionné dans l'adresse.

Il se trouve plusieurs paroisses portant le même nom, et situées à une très grande distance. Une lettre adressée à l'une de ces paroisses sera inévitablement envoyée au hasard ; elle court grand risque d'aller *mourir* à Ottawa.

L'adresse d'une lettre ou d'un colis doit contenir le nom de la personne et ses titres, celui du bureau de poste et de la province, puis, le nom du comté où est situé le bureau.

" MON PREMIER LIVRE "

Les deux parties de cet ouvrage ne sont à vendre nulle part. Durant l'année, il nous est venu un grand nombre de demandes d'achat de *Mon Premier Livre*. Qu'on veuille donc se souvenir que cet ouvrage est la propriété du gouvernement. Les deux parties de ce manuel sont envoyées gratuitement aux municipalités scolaires, aux communautés religieuses d'hommes et de femmes, etc., qui en font la demande à l'honorable Surintendant de l'Instruction publique.